UN BON "CONSEIL", POUR MIEUX DÉFENDRE LA PROFESSION

Compte Test - 2013-09-15 09:52:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le 21 mars dernier, un magnétiseur a été jugé par le tribunal correctionnel de Chaumont (France) pour exercice illégal de la pharmacie (1). Ce dernier fabriquait des gélules à base de plantes qu'il vendait à des patients soufrant de maladies de peau, de douleurs du rachis, de migraines, etc.

Comme il a été confirmé par le pharmacien inspecteur, ces gélules répondent parfaitement à la définition légale du médicament puisqu'elles sont présentées comme ayant des vertus préventives ou curatives. Les allégations thérapeutiques ont, dans ce cas, suffit pour que ce guérisseur soit condamné à 1800 euros dont 800 au titre de frais de justice. Il a également écopé de 3 mois d'emprisonnement avec sursis.

Le 4 avril dernier, une deuxième affaire a été jugée par le tribunal correctionnel d'Alençon (France). Celle-ci a abouti à la condamnation de vétérinaires à une amende de 4000 euros pour une délivrance non justifiée de VENTIPULMIN® (Clenbuterol), médicament vétérinaire ayant des propriétés anabolisantes pouvant être utilisées dans une visée amaigrissante.

Le Conseil National de l'Ordre des pharmaciens (CNOP/France) s'est constitué partie civile dans ces deux affaires et son intérêt d'intervenir a été reconnu par les juridictions compétentes. D'ailleurs, devant le nombre, sans cesse croissant des violations de la loi, le CNOP n'hésite pas à ester en justice pour défendre les intérêts de la profession, et plus particulièrement quand ces violations peuvent avoir des répercussions néfastes sur la santé des citoyens.

Tout en félicitant notre cons½ur Isabelle Adenot, présidente du CNOP pour les efforts qu'elle ne cesse de déployer par ces temps particulièrement difficiles, on ne peut s'empêcher de faire le parallèle avec notre Conseil National de l'Ordre dont les membres du bureau n'ont toujours pas été élus depuis 2009. Malheureusement, la crise aussi bien structurelle que conjoncturelle que traverse cette instance, ne lui laisse guère le temps pour développer une vigilance aiguisée vis à vis des perpétuelles violations du monopole du pharmacien.

En attendant le déblocage de cette situation, les pharmaciens qui voient leur profession se déréguler et leur monopole fondre comme neige au soleil, doivent unir leurs rangs et conjuguer leurs efforts pour sortir le CNOP de son impasse. Quant à L'administration, elle doit intervenir d'urgence pour que les pharmaciens aient un Conseil de l'ordre capable de réguler la profession pour mieux préserver l'intérêt des patients.

Abderrahim Derraji, Docteur en Pharmacie(1) Journal du CNOP

Consulter Pharmanews 205 : lien